



Cérémonie du 19 mars 1962





Aspères

Bulletin municipal

AVRIL 2024 N°92

Conception et réalisation
MAIRIE D'ASPERES
Tirage: 280 exemplaires

Les mots du Maire

Tout va bien oui oui tout va très bien, c'est ce que je pense suite à la réunion qu'avec l'accord du conseil j'ai présentée aux Aspèroises et Aspèrois sur les finances de la commune et sur nos projets.

En effet c'est devant une cinquantaine de personnes que s'est tenue cette réunion où j'ai présenté tous les chiffres de nos finances depuis 5 ans. Les quelques questions qui ont été posées m'ont permis de dire la réalité des choses et surtout pourquoi notre endettement n'est pas catastrophique.

En fin de réunion j'ai été interrogé sur la sécurité routière dans le village et aux abords de l'école. Là aussi je me suis expliqué en précisant que nous ne gérons pas seuls les routes départementales même en agglomération. Nous avons aussi abordé le PLU.

Autour du verre de l'amitié les gens présents sont venus dire leur satisfaction d'une telle réunion. Cela fait chaud au cœur de voir que l'on ne s'est pas trompé.

J'ai un message à faire passer aux gens qui critiquent la gestion de la commune et que je n'ai pas vus à cette réunion. Pour critiquer il faut être au courant vous aviez une occasion rêvée de vous informer mais vous n'êtes pas venus. J'en conclus qu'il est plus facile de parler de choses que l'on ne connaît pas plutôt que de choses que l'on connaît.

Au diable les critiques, je continuerai de gérer comme je le fais depuis 2001, en bon père de famille, qui sait que l'argent de la commune n'est pas le sien.

Jean-Michel Teulade
Maire d'Aspères en Occitanie

Etat Civil

Décès

- **Mme Eliette ALLIER,** née à Aspères le 30/05/1935 est décédée le 18/01/2024
- **Mr Laurent GARRELLY,** né le 14/06/1960 est décédé le 23/01/2024

Sincères condoléances

Pensez aux inscriptions sur les listes électorales : pour voter aux élections Européennes 2024, vous devez avoir effectué la démarche en ligne avant le 1er mai ou en Mairie avant le 3 mai prochain.



Vie communale

Tri à la source des biodéchets :

Le 20 mars dernier, des composteurs collectifs ont été installés dans la zone de tri déjà présente derrière la cave coopérative.
Ceux-ci permettront à toutes les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas effectuer le compostage à leur domicile de participer à ce mode de tri devenu obligatoire depuis le 1er Janvier 2024 et surtout indispensable pour contribuer à la diminution de notre impact carbone.



Comment ça marche ?

1) **Remplissez votre seau avec vos "biodéchets"** : déchets alimentaires tels que les restes de repas, de préparations (épluchures) ou les produits périmés non consommés.
NE SONT PAS ADMIS : restes des viande et de poisson, litières d'animaux, sacs dits biodégradables, cagettes en carton.....
2) **Videz votre seau dans le bac de tri n°1**
3) **Remplissez ce même seau avec un volume équivalent de broyat contenu dans le bac n°2 afin de l'ajouter à votre dépôt dans le bac n°1 et ainsi mêler de la matière sèche au compost.**

Le troisième bac est fermé et réservé à la maturation du compost.



Vous pouvez venir vous procurer votre "Bio-seau" à la Mairie d'Aspères sur les heures d'ouverture.

Par ailleurs, pour ceux qui n'auraient pas encore pu se rendre en déchetterie pour récupérer gratuitement leur bac de compostage individuel à installer dans le jardin, **une distribution sera organisée directement à Aspères, sur le parvis du Foyer communal le 15/05/2024 de 16h à 19h**

Investissement :

La commune s'est dotée d'une tondeuse auto-tractée. Outil indispensable pour l'entretien des espaces verts, qui permet également de réaliser les travaux annuels du lagunage sans faire appel à des prestataires.





La cérémonie du 19 mars 1962 s'est tenue en présence des anciens combattants de la guerre d'Algérie



Vie intercommunale

Sondage :

La CCPS a mis en place un service d'accompagnement citoyen à l'utilisation du matériel informatique. Mr Rudy Garcia est là pour vous aider dans l'utilisation de vos appareils (téléphone, ordinateur, tablette).
Nous souhaitons recueillir les besoins sur la commune d'Aspères afin de pouvoir envisager la mise en place d'une permanence régulière.
Merci de faire savoir votre intérêt auprès de notre secrétaire de mairie.
Retrouvez dès à présent quelques lieux et dates des permanences de Mr Garcia, conseiller numérique :
Salinelles, 15h-17h, jeudis 04 et 18 avril
Saint-Clément, 10h-12h, jeudis 04 et 18 avril
Sommières, 9h-12h, mercredis 03,10,17 avril
Plus d'informations :
www.ccpaysdesommieres.fr

Vie associative

Les rencontres d'Aspères :

Sorties :

- Arles : Luma Complexe artistique et culturel construit sur un ancien site ferroviaire. Co-voiturage, le vendredi 5 Avril 2024.
- Rivesaltes et Perpignan : voyage en car le vendredi 24 mai 2024

Animations :
Concours de pétanque : samedi 13 avril à 14h

Club de lecture :
"On était des loups" de Sandrina Colette le lundi 15 avril

Aspères, Terre de vie

Reprise des "Mardis d'Aspères"

- mardi 7 mai : thème karaoké
- mardi 11 juin : gala de danse
- mardi 2 juillet : blind test
- mardi 20 août : soirée danse

Focus sur les produits Aspèrois que vous pouvez vous procurer directement "à la source" :

- Evan Derrien : A partir du 13/04 tous les mercredis de 16h à 17h et les samedis de 9h à 10h au poulailler d'Evan, route de Garrigues, vente d'oeufs et autres produits locaux et maraichers selon saison.

- Mas Granier : Boutique ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30. Le samedi de 10h-12h30 et 14h30-18h30 / Salle de réception.

- Mas des Cabres : Florent Boutin vous accueille à son caveau au 12 le plan, du lundi au vendredi de 17h à 19h, le samedi de 11h à 12h30 et de 17h à 19h ou sur rendez-vous.





Mairie d'Aspères

Lundi et Mardi : de 14h à 18h
Mercredi et Jeudi : de 13h à 16h
04.66.80.07.56 - mairie-asperes@wanadoo.fr